

Les petits frères des Pauvres (LPFP)

Origine des actions sur le champ du parcours pénal

L'hôpital pénitentiaire de Fresnes a une première fois sollicité Les petits frères des Pauvres fin 2001, car l'association était déjà connue dans l'accompagnement auprès des personnes atteintes de maladies graves et en fin de vie : en effet, ses bénévoles étaient déjà formés sur la « fin de vie » mais également parce que l'association accueille dans des unités de vie et des logements un public ayant cette spécificité.

6 mois ont été nécessaires avant que la mission ne soit acceptée. Une phase exploratoire a été lancée : rencontre avec les partenaires en janvier 2002 (dont les cadres de santé) et la mission a réellement commencé en août.

Ses missions

Dans un premier temps, il s'agissait de recevoir les personnes détenues dans les parloirs, car celles qui pouvaient se déplacer avaient l'autorisation de rencontrer un bénévole qui était seul à intervenir au départ. Petit à petit, il y a eu de plus en plus de malades. Mais il a toutefois été nécessaire d'attendre un an et demi avant de pouvoir rentrer dans les cellules/chambres.

Les **visites** peuvent durer 15-30 minutes ou 1h -1 30, selon le besoin de la personne, son envie, sa résistance. Sur cette mission d'accompagnement des personnes en fin de vie en milieu carcéral, 7 bénévoles interviennent, un par jour. Pendant cette rencontre, la personne livre ce qu'elle souhaite. Les bénévoles ne doivent pas être dans le questionnement. Ils utilisent des techniques de reformulation afin de ne pas surenchérir sur les dires des personnes accompagnées. Le premier des besoins à satisfaire est peut-être de devoir écrire des courriers pour ceux qui ne le peuvent pas. Les petits frères des pauvres proposent une écoute et une présence inconditionnelle.

Une des techniques d'approches des bénévoles vers les personnes accompagnées est de rentrer seul dans la chambre, sans introduction au préalable par les surveillants ou le personnel de santé. Ainsi, le refus se fait directement auprès du bénévole.

De plus, l'association propose également un **accompagnement des personnes âgées isolées** et elle est conventionnée pour intervenir en milieu carcéral.

Au-delà des accompagnements des personnes âgées isolées, une **étude** quantitative et qualitative va être menée par l'association avec le CSA sur le sentiment de solitude auprès des personnes accompagnées, avec 4 entretiens par « population type », dont 4 personnes détenues. Les résultats seront présentés lors de la journée nationale de la solitude au mois d'octobre. Les différents domaines d'intervention se recoupent.

Une autre des missions de l'association est de **témoigner**. Ainsi, ils peuvent défendre les droits des patients, puisqu'ils sont des témoins directs. Cela peut-être parfois difficile à lier avec le « militantisme » des bénévoles qui ne s'accordent pas nécessairement avec les valeurs de l'association.

Un partenariat s'est créé avec les soignants et les assistants sociaux, ces derniers sont considérés comme en besoins de formation par rapport à la maladie et à la peine. Il y a également un travail d'écoute des bénévoles.

Place des bénévoles

Sélection des bénévoles

L'engagement bénévole se fait selon plusieurs étapes :

- deux premiers entretiens avec deux personnes différentes (psychologues et travailleurs sociaux)
- un week-end de sensibilisation, de mise en situation (films, témoignages)
- le bénévole candidat doit toujours rappeler l'association afin de montrer son intérêt pour la mission.
- Un dernier entretien¹ a lieu pour confirmer l'engagement.

Les bénévoles n'ont pas de pouvoir décisionnaire. Ils peuvent proposer de nouveaux projets.

Accompagnement

Un groupe de parole obligatoire est organisé toutes les trois semaines avec un psychologue. Il s'agit là d'exprimer ses ressentis et ses affects vis-à-vis des autres bénévoles qui interviennent dans un contexte d'aide et d'assistance, mais pas nécessairement le milieu carcéral. Cette disposition à se livrer est nécessaire afin de pouvoir répondre aux différentes questions des bénévoles. Le but est inscrit dans une optique de partage, que ceux-ci adoptent la même ligne de conduite afin que les pratiques soient homogènes et qu'il n'y ait pas de « bon » ou de « mauvais » bénévole.

Avec la formation de mise en situation sur la thématique générale, diverses formations sont organisées :

- sensibilisation au milieu carcéral : l'association Les petits frères des Pauvres est également conventionnée pour les personnes âgées isolées en détention². À partir du mois de septembre 2017, l'équipe va être divisée en deux : l'une vers le quartier des hommes et l'autre vers le quartier des femmes.
- Formation sur la représentation sociale de la détention : il s'agit d'un groupe de parole pour libérer les fantasmes de la représentation, de décortiquer l'univers, connaître les partenaires, les interlocuteurs, le côté pratique.
- Formation sur le silence (postures, non-verbal)

Outils

- Référentiel : les bénévoles font des transmissions, des retours, après les visites pour « déposer » l'information afin d'expliquer qui ils ont vu, comment cela a pu se passer (cela représente environ 20 minutes par semaine au téléphone). Néanmoins, il n'y a pas de capitalisation des témoignages. L'idée reste de pouvoir se distancier de son expérience immédiate.
- Un cahier est présent dans chaque service afin de savoir qui a été visité.

La plupart des bénévoles sont retraités. Le but est d'avoir une équipe pérenne et solide afin d'empêcher toute culpabilité pour les bénévoles de partir en vacances par exemple.

Difficultés

¹ 200 entretiens ont lieu annuellement, seules 20 personnes sont intégrées au projet.

² Il y a 11 000 personnes détenues qui ont plus de 50/60 ans.

- Risque de se retrouver piégé dans les tentatives conscientes ou inconscientes de manipulation des personnes aidées.
- Distance et proximité, aide et responsabilité. Que faire en cas de grève de la faim ? Quand les personnes demandent conseil ? En cas de paroles suicidaires ? Si le bénévole ne fait pas de signalement, cela peut être considéré comme « non-assistance à personne en danger » mais le lien peut être brisé avec la personne accompagnée qui refuse alors de parler aux bénévoles.